

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le : 11 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le 17 mai, à 20 heures30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, M. BAILLEAU Ludovic, M. CLAUDE Jérôme, Mme JOBLET Brigitte, M. CHAUVIN Arnaud, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme GRENECHE Sandrine, M.GOUPIL Christophe.

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

Attribution du marché - travaux de voirie 2018

- Chemins « La Pousseraie » et « Chemin du Chêne » et bordures du cimetière.

Le Maire rappelle la décision de consulter les entreprises, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux à réaliser sur les voies communales. Compte tenu du montant estimé, il précise que la publicité a été effectuée par affichage extérieur et que 3 entreprises ont été consultées.

Il donne le résultat de cette consultation et de l'analyse des offres reçues des entreprises Pigeon et Fléchar. Aucune réponse pour l'entreprise Colas.

Le Conseil Municipal, après délibération, attribue le marché à l'Entreprise Pigeon TP (mieux disant) montant HT de 14 647.14 euros soit 17 576.57 euros TTC.

Les travaux devront être commencés selon planning avant le 1^{er} juillet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

Mise en état de la Voie rurale : lieudits des Mairies :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article-L 2321-2-20,

Vu le Code rural, article L 161-1 relatif aux chemins ruraux affectés l'usage du Public qui n'ont pas été classés comme voies communales,

Vu le Code rural, article L 161-5 relatif à la conservation des chemins,

Vu l'affectation à l'usage du public du chemin des mairies à la limite de la commune et se prolongeant jusqu'à la route du Goulet,

Vu la demande formulée oralement le 12 mars 2018 par Monsieur et Madame Peuvret Didier, relative à l'entretien d'une partie du chemin rural situé entre lieudit «La Grande Mairie » et « la Petite Mairie »,

Considérant le tableau de classement des voies communales approuvé par délibération du Conseil Municipal le 31 mai 2011,

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2012 approuvant la mise à jour de l'inscription au PDIPR de l'Eure-et-Loir des chemins ruraux de la commune empruntés tout ou partie par ces itinéraires de promenades et de randonnées, dont le chemin des mairies,

Considérant, qu'à ce jour, aucuns travaux n'ont été réalisés sur ce chemin rural non revêtu,

Considérant le coût de la mise en état partielle de cette voie estimé à plus de 20 000 euros, hors taxes,

Considérant que la maison située au lieudit « la Petite Mairie », propriété de Monsieur et Madame Peuvret et ancienne résidence secondaire, est inhabitée depuis plusieurs années,

Considérant les finances de la commune,

Le Maire propose de délibérer sur la mise en état de la partie de la voie rurale située entre les deux lieudits des Mairies, pour des travaux qui pourraient être envisagés au plus tôt en 2019.

Le **Conseil Municipal**, après délibération,

Considérant que la Commune s'est engagée au PDIPR,

Considérant que cette voie, ne figurant pas au tableau de classement des voies communales, est principalement utilisée par les randonneurs, les promeneurs et par Monsieur Peuvret dont une partie est empruntée par ses engins agricoles,

Considérant que la maison « La Petite Mairie » est actuellement inhabitée,

Considérant que la mise en état de cette voie rurale ne peut être subventionnée par le Conseil départemental,

Considérant les finances de la commune,

- Décide par 6 voix pour, et une abstention, de ne pas engager des travaux dans l'immédiat.

Demande de soutien technique et financier - « Contrats d'Objectifs Territoriaux pour le développement des énergies renouvelables » - bâtiments communaux du bourg de Trizay.

Le Maire :

- rappelle que par courrier en date du 31 août 2017, adressé au PETER du Perche, la commune a sollicité son inscription au Contrat d'Objectifs Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques pour les bâtiments communaux situés en centre bourg (mairie et salles annexes, église, logements sociaux, gîte). La mairie et les salles annexes sont actuellement chauffées par une très ancienne chaudière à fuel, l'église par des radiants à gaz, puis les logements sociaux et le gîte par des convecteurs électriques. La commune souhaite trouver des solutions permettant de réduire la consommation énergétique et d'améliorer le confort thermique des bâtiments.

Certains bâtiments ont bénéficié en partie de travaux d'isolation (toiture mairie en 2017, toiture salles annexes en 2016).

Par ailleurs, un programme de changements de menuiserie est engagé en 2018 sur la mairie et les salles annexes.

- précise que dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables, la commune pourrait bénéficier d'une assistance technique pour l'étude de remplacement des installations de chauffages actuels et d'un soutien financier pour cette opération. En particulier, l'installation d'un système de chauffage au bois ou en géothermie sera étudiée.

- indique que le PETER a déposé la candidature de la commune auprès de l'ADEME et de la Région Centre Val de Loire au titre du Contrat d'Objectifs Territorial pour le développement des énergies renouvelables thermiques (COT ENR).

Depuis cette date le Conseil en Energie Partagée (C.E.P.) d'Energie Eure et Loir a effectué le relevé des bâtiments communaux afin d'établir un bilan énergétique.

Une note d'opportunité pour l'installation du système de chauffage ENR pourra être demandée en 2018.

Ce projet pourra ensuite faire l'objet, courant 2019, d'une étude de faisabilité, financée par l'Ademe à 60%.

Les travaux sont envisagés à partir de 2021.

Considérant que le Contrat d'Objectifs Territoriaux, en cohérence avec le Plan Climat air Energie Territorial en cours d'élaboration, permet de renforcer l'accompagnement technique et financier des projets d'installation de système de chauffage fonctionnant à partir d'énergie renouvelable, à la fois pour la phase étude et investissement.

Le conseil Municipal :

- autorise le Maire à solliciter l'aide technique et financière auprès de l'ADEME et la Région Centre Val de Loir dans le cadre du « Contrat d'Objectif Territorial des énergies renouvelables thermiques du PETER du Perche, pour les bâtiments communaux situés en centre bourg,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches relatives à la mise en œuvre de ce projet.

Logiciels, maintenance, assistance et formation

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services, arrive à échéance le 14 juillet 2018. Le conseil municipal prend connaissance de la nouvelle proposition de contrat N°2018.05.0798.09.000.M00.000113 établie pour une durée de trois ans par SEGILOG - La Ferté Bernard.

Cette proposition a pour objet :

- La cession du droit d'utilisation des logiciels,
- La prestation d'assistance, de suivi et de développement des logiciels (Correction d'erreurs, adaptation et maintenance des logiciels).

La rémunération s'établit comme suit :

- cession du droit d'utilisation des logiciels 5 913 € HT répartis comme suit :
 - Période du 15 Juillet 2018 au 14 juillet 2019 : 1 971 € HT,
 - Période du 15 Juillet 2019 au 14 juillet 2020 : 1 971 € HT,
 - Période du 15 Juillet 2020 au 14 juillet 2021 : 1 971 € HT.
- maintenance et formation 657 € HT répartis aussi en trois versements :
 - Période du 15 Juillet 2018 au 14 juillet 2019 : 219 € HT
 - Période du 15 Juillet 2019 au 14 juillet 2020 : 219 € HT
 - Période du 15 Juillet 2020 au 14 juillet 2021 : 219 € HT

Le conseil municipal est informé que les dépenses annuelles relatives à la cession du droit d'utilisation des logiciels sont finançables, au même titre que les autres dépenses d'investissements, sur le fonds départemental de péréquation.

Informations diverses

16 juin : Fête des voisins chez monsieur Romet de St Serge/La Valinière.

29 juin au 25 juillet : Une exposition exceptionnelle sous le thème « Mon Parc a 20 ans, mon parc dans 20 ans », aura lieu sur la Commune, dans la grande salle de la mairie. Elle rassemblera les œuvres uniques et inédites des artistes du Perche.

1^{er} juillet : Sous le thème « Communes ouvertes «la vallée de la Berthe», la Commune accueillera 400 cyclotouristes et de nombreux visiteurs. (salle de la mairie, lavoir, Coutretôt).

07 juillet : La 9^{ème} édition des 100 km du Perche se déroulera sur la Commune avec le départ à 10 heures, place de l'Eglise.

13 juillet : Après-midi, le tour de France traversera la Commune, sur la départementale 368 (Chainville).

Suite à des nuisances sonores lors de la location de la salle de la Métairie le jeudi 10 mai, il sera mentionné sur le contrat que tout excès de bruit impliquera un appel à la gendarmerie.

Prochain conseil fin juin.

Fait et délibéré, les jours mois et an sus-dits.